



Profil d'investisseur

Le fonds s'adresse à l'investisseur qui a une faible tolérance au risque.

Objectif de placement

Procurer un revenu d'investissement élevé et constant au fil du temps avec une faible volatilité. Le fonds est structuré de manière à permettre le transfert du rendement, le revenu de placement étant directement acheminé aux investisseurs.

Stratégie de placement

Pour atteindre son objectif, le fonds investit dans un portefeuille bien diversifié d'obligations d'État, d'obligations de sociétés et de créances hypothécaires commerciales canadiennes de grande qualité libellées en dollars canadiens.

Protection des investisseurs

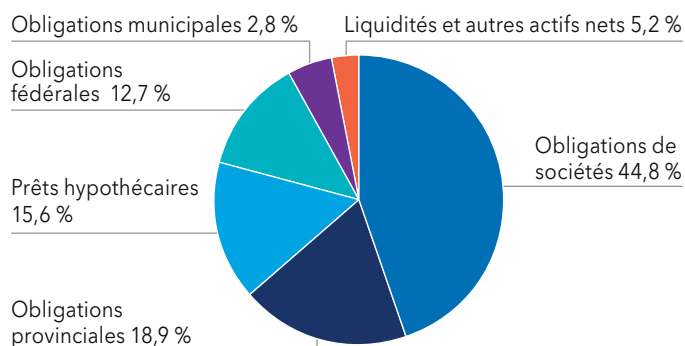
Le fonds se distingue par le fait que les cotisations sont garanties et que les intérêts mensuels sont crédités (moins les retraits) si les sommes sont détenues jusqu'au départ à la retraite de l'investisseur, sa cessation d'emploi ou son décès. Ce fonds peut faire l'objet d'un rajustement selon la valeur marchande (RVM) dans le cas où vous le transférez en totalité ou en partie dans un autre fonds ou en retirez l'actif, ou si le régime de votre entreprise est liquidé ou transféré. Le RVM est déterminé en comparant la valeur comptable du fonds à sa valeur marchande. Si la valeur marchande est inférieure à la valeur comptable, la différence de pourcentage entre la valeur marchande et la valeur comptable est appliquée à la valeur accumulée pour déterminer le montant réel du versement. Si la valeur marchande du Fonds de sécurité à la retraite Co-operators (FSR) est supérieure à sa valeur comptable, le montant du transfert correspond alors à la valeur accumulée. Il ne faut pas confondre le rajustement selon la valeur marchande du fonds avec le rajustement selon la valeur marchande utilisé habituellement pour déterminer la valeur de rachat d'un produit à taux d'intérêt garanti avant son échéance.

En cas d'insolvabilité de Co-operators, le FSR fait partie du fonds général de Co-operators et les placements sous-jacents sont désignés comme appartenant au FSR. Les participantes et participants de régimes enregistrés bénéficient d'un statut de créancier privilégié et l'actif de régimes de retraite enregistrés est protégé contre la saisie par les lois provinciales sur les pensions. De plus, vos cotisations au FSR bénéficient du même niveau de protection d'assurance que celui accordé par la plupart des grandes institutions financières du Canada. Pour en savoir plus, visitez le site Web d'Assuris au www.assuris.ca.

Taux de rendement

	Rendement annuel au 31 mars (%)										Rendement annualisé au 31 mars 2025 (%)						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Trim	CUM.	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
Fonds	3,4	2,9	2,9	3,0	3,2	2,9	2,7	2,6	2,7	3,2	0,8	0,8	3,2	2,8	2,8	3,0	
Référence	Fonds pour la sécurité de retraite est un instrument de placement sans transformation où le revenu de placement est directement attribué aux investisseurs, contrairement à un fonds commun évalué au cours du marché où le rendement est déterminé en fonction du rendement total. Il n'existe donc pas d'indice de référence public officiel pour comparer son rendement.																

Document publié par Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Bien que tous les efforts aient été déployés pour inclure des renseignements exacts et à jour, aucune garantie n'est exprimée ni sous-entendue quant à leur exactitude, suffisance ou intégralité, et Co-operators Compagnie d'assurance-vie n'assume aucune responsabilité quant à la fourniture de tels renseignements. Tous les rendements sont fondés sur le rendement du fonds de Co-operators Compagnie d'assurance-vie depuis la date de création du fonds et, le cas échéant, sur le rendement du fonds sous-jacent avant la date de création du fonds. Les retenues administratives, les frais de gestion de placements, et les autres taxes et frais applicables ne sont pas inclus dans les rendements. Les rendements reflètent les résultats passés. Ils ne constituent pas une indication du rendement futur et ne sont pas garantis par Co-operators Compagnie d'assurance-vie.



Renseignements sur le fond

au 31 mars 2025

Type de fonds :	Revenu fixe
Taille du fonds :	201 100 000 \$
Taille du fonds sous-jacent :	s.o.
Nom du fonds sous-jacent :	s.o.
Gestionnaire de portefeuille :	Co-operators Compagnie d'assurance-vie
Date de création du fonds :	2 janvier 1992
Date de création du fonds sous-jacent :	s.o.
Nombre de titres détenus :	169
Niveau de volatilité :	Faible

Dix principaux titres

au 31 mars 2025

Prêts hypothécaires	15,6 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,28 %, 15 mai 2029	2,6 %
Bons du Trésor du Canada, 9 avril 2025	2,4 %
Province de l'Ontario, 4,40 %, 1 décembre 2055	2,2 %
55 School Board Trust, 5,90 %, 2 juin 2033	1,9 %
Province de Colombie-Britannique, 2,80 %, 18 juin 2048	1,7 %
Banque Royale du Canada, 2,09 %, 30 juin 2025	1,6 %
Province de l'Ontario, 2,90 %, 2 décembre 2046	1,6 %
Banque européenne d'investissement, 1,00 %, 28 janvier 2028	1,6 %
Goldman Sachs Group, Inc., 2,60 %, 30 novembre 2026	1,5 %

Pourcentage total du fonds

32,7 %